



Compte Rendu_Médiation d'initiative citoyenne

Interpellation concernée : « Halte à la saleté Allée de la pelouse ! »

Rappel du contexte de la médiation

Texte de l'interpellation initiale déposé le 16/06/2023:

Nous, citoyens habitants et copropriétaires des Constellations au 2, 3, 5,7 de l'allée de la Pelouse (250 appartements), sommes confrontés depuis plusieurs années à un abandon d'entretien de l'espace public, particulièrement patent dans les parties couvertes de la galerie piétonne qui longe et constitue les "pas de porte" des numéros 2, 3, 5 et 7.

Dans cette dynamique négative cette partie piétonne qui forme nos entrées se transforme en une pissotière publique, crasseuse et mal odorante. Nombre d'habitants renoncent à y faire passer leurs hôtes, d'autres songent à vendre ou déménager. D'une façon ou d'une autre, c'est délétère pour la copropriété et pour notre quartier. Il en est de même pour nos rampes de parking qui ne sont plus ni éclairées ni nettoyées.

Nous vous rappelons que l'imposition foncière moyenne d'un appartement dans notre copropriété s'élève à 1500 € annuel.

Nous exigeons une reprise en main rapide, substantielle et régulière de l'entretien qui vous incombe

Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés. Elle se conclut par un compte-rendu validé par toutes les parties, envoyé à l'ensemble des soutiens de l'interpellation et publiée en ligne.

Calendrier des rencontres

- Première rencontre de médiation le 03/07/2023
- Deuxième rencontre de médiation le 13/09/2023

Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble :

- Gilles Namur, adjoint Espaces publics
- Chloé Pantel, maire-adjointe secteur 6
- Augustin Nallet, directeur territoire secteur 6
- José-Manuel Pereira, responsable d'exploitation, Propreté Urbaine pôle centralisé

- Thierry Cancedda, coordinateur des équipes propreté sur le secteur 6

Représentant-es de l'interpellation citoyenne

- M. Murat, porte parole, copropriété les constellations (excusé le 13/09/2023)
- Mme Raffin, porte parole, copropriété les constellations
- Mme Rouge, porte parole, copropriété les constellations

Animation

- 1ère réunion de médiation : Antoine Gonthier, chargé de mission interpellation citoyenne
- 2^e réunion de médiation : Boris Kolytcheff, responsable unité accompagnement et formation

Synthèse des échanges

Rappel de l'historique du problème et des échanges villes / riverains

Rappel de l'historique du problème remonté et des échanges avec la Ville sur le sujet, par les porte-paroles :

- 21/02/2019 : réunion pour discuter de ces problématiques de propreté dans l'allée de la pelouse déjà avec à peu près les mêmes interlocuteurs.
- Autres démarches du conseil syndical, rencontres avec les agents de terrain, responsables, élus. Les réponses ont toujours été évasives, avec des contraintes exposées, mais les choses sont allées en se dégradant, on est aujourd'hui en situation de saturation (retours multiples d'habitants...)
- 13/12/2022 : réunion avec les élus, et rien depuis. A tel point qu'on a demandé à notre intervenant ménage de venir nettoyer les pas de porte du 3 et du 5 pour regagner un peu de qualité de vie.
Additif du 16/09 : Un essai de 3 mois a été mis en place ce qui a occasionné des frais supplémentaires pour la copropriété.
- Avril 2023 : réponse écrite de Mme Pantel. Des réponses un peu évasives, questions en cours d'étude etc, cela nous semble très léger et évasif de la part de la commune.

Malgré ces temps d'échanges, les porte-paroles notent une aggravation des problèmes de propreté et de netteté sur l'espace public. Les réponses de la ville sont jugées évasives et peu satisfaisantes. Le conseil syndical a dû demander au prestataire nettoyage de l'immeuble d'élargir ses missions aux pas de portes extérieurs qui relèvent pourtant de la Ville. La pétition et l'interpellation citoyenne est donc une nouvelle tentative pour discuter et régler si possible les questions de propreté dans ce secteur.

Retour général des élus (Gilles Namur, Chloé Pantel)

→ Les élus sont désolés du temps pris pour régler ces problèmes. Les remarques sont prises au sérieux, mais on est effectivement confrontés à de multiples difficultés. On a aussi de la frustration, on n'est pas satisfaits de la situation, ni élus ni agents. Cette médiation est aussi l'occasion d'être transparents sur les contraintes et de trouver des solutions satisfaisantes.

Sujet 1 : Nettoyage Allée de la pelouse

Demandes des porte-paroles exposées lors de la première médiation:

- Avoir des informations précises sur l'organisation du nettoyage dans notre secteur (effectifs, rythme et modalités de passage...), qui puissent être communiquées au conseil syndical.
- Demande d'une opération de nettoyage renforcée au-delà des passages quotidiens.

Réponses de la Ville lors de la première médiation (services techniques) :

- Organisation type du nettoyage allée de la pelouse :
 - Équipe des géants : 8 agents + un chef d'équipe + un adjoint.
 - Périmètre large : Baladins / Géants / Alpexpo / limite Eybens / Jean Perrot
 - Passage quotidien d'un agent avec pelle et balai
 - Lavage 2x par semaine, mardi et jeudi.
- Rappel des problématiques spécifiques sur le secteur :
 - sols détériorés qui limitent l'utilisation et l'efficacité des machines
 - spécificités de la dalle qui limite le poids des véhicules d'intervention (2,5 tonnes)
- Éléments de contexte général :
 - Des machines (laveuses) étaient en panne, les commandes ont pris du temps, deux nouvelles machines viennent d'arriver cette semaine et deux autres sont attendues dans les semaines à venir, cela va permettre une amélioration des interventions.

Lors de la seconde médiation, la Ville de Grenoble a pu exposer les actions menées suite à la première médiation :

- L'opération de nettoyage renforcée, renommée opération coup de poing, sur laquelle la ville s'est engagé a eu lieu le 27/07/2023
Les agents ville ont effectué un lavage et un décapage de l'allée. Les habitants ont pu voir les machines en fonctionnement.
- La ville s'était également engagé à nettoyer l'allée deux fois par semaine : le mardi et le vendredi. Cet engagement a été difficile à tenir pendant l'été. Un passage a été effectué au minima une fois par semaine

Les services notent néanmoins que des traces de calcaire restent présentes et ne peuvent être retirées par les machines.

Réactions des portes parole exprimées lors de la seconde médiation suite aux actions menées par la Ville :

- Le résultat de l'opération coup de poing est décevant. Même après passage des machines et nettoyage le rendu n'est pas satisfaisant en raison de l'ancienneté du sol. De plus, la machine laveuse est lourde ce qui rend le nettoyage difficile et peut s'avérer dangereux (présence de parking en dessous de l'allée)

Proposition des porte-paroles: remplacement de la grosse machine laveuse par un petit camion-karcher comme ceux de la Régie de Quartier.

- Les portes paroles rappellent que les problématiques liées au manque de propreté (présence d'urine notamment) persistent et que l'idéal est un passage par les services deux fois par semaine. Les portes-paroles questionnent la possibilité de changer les sols notamment dans le cadre du projet Grand place.
- Ils évoquent la possibilité de faire appel à un graffeur pour peindre, comme sur la place des Géants, les parties de l'allée qui ont besoin d'être recouvertes.

Réponse ville (Elu-es)

- Les élu-es ne peuvent s'engager à ce que les sols soient changés. Entre Grand place et l'allée de la pelouse de nombreux propriétaires différents sont concernés.
Les élu-es s'engagent à repérer les interlocuteurs concernés (personnes et services ayant la compétence au sein de la ville ou de Grenoble Alpes Métropole)
- Concernant les peintures il est possible d'actionner le Fond de Participation des Habitant-es ou un Chantier Ouvert au Public. Une alerte est cependant mentionnée : le rendu peinture sur un matériau ancien peut rapidement évoluer.

Sujet 2 : Nettoyage des rampes d'accès aux parkings -1 et -2

Rappel du problème par les porte-paroles :

- Les deux rampes d'accès aux parkings souterrains ne sont pas suffisamment nettoyés, des détritrus s'y accumulent souvent.
- Les agents de la propreté urbaine ne semblent pas passer systématiquement, ils semblent croire que ce n'est pas de leur ressort alors que l'espace relève bien du domaine public.

Réponse Ville :

- Les deux rampes feront l'objet d'un nettoyage renforcé lors de la journée « opération coup de poing » prévue courant juillet sur site.

- Les rampes dépendant de la même équipe que l'allée (passage quotidien pour les détritiques), le rythme devrait être le même. La ville vérifie en interne avec les agents concernés.

Précisions / autres sujets abordés :

- La ville constate un problème plus vaste sur les dépôts de détritiques, les équipes des territoires sont mobilisées sur cette question, à la fois pour permettre le nettoyage de ces zones, mais aussi pour limiter les comportements de ce type.
- Distinction propreté / nettoyage : la propreté (ramassage de détritiques) est faite en priorité. Le Nettoyage des surfaces est fait en second lieu, en fonction des équipes et machines disponibles.
- Le bruit fait l'objet de plaintes de la part des habitants. Depuis la réorganisation des horaires (6h-13h) pour les équipes de nettoyage, les plaintes sont plus nombreuses. Le bruit des tondeuses est également gênant.

Sujet 3 : Réparation des bandes de tomettes / résine

Rappel du problème:

- Les bandes de tomettes sont abîmées. Lorsque les agents ont cherché de nouvelles tomettes, des difficultés à trouver des fournisseurs. Une expérimentation a été faite avec la résine rouge. Mais l'expérimentation s'avère non concluante : Lorsque le sol est très plat c'est bien, mais s'il y a des différences de niveau ça ne marche pas (fissures, décalages).

Propositions et demandes des porte-paroles :

- Les porte-paroles demandent à ce que la ville s'engage à définir un délai pour effectuer le remplacement des tomettes et demandent à avoir un interlocuteur sur ce sujet
- La copropriété dispose de stocks de tomettes suffisants pour réparer au moins la bande originelle au niveau du 5 allée de la pelouse. La Ville peut-elle réaliser ou faire réaliser le chantier avec ce matériel mis à disposition gratuitement par le conseil syndical ?

Réponses Ville suite aux demandes formulées lors de la première médiation: :

- Pour remplacer les tomettes, un relevé amiante a été demandé auprès d'une entreprise par la ville le 04/09/23 pour connaître la nature des travaux réalisables. Les services attendent le retour du diagnostic. Suite à une indication des porte-paroles sur le fait que la résine a été refaite il y a 3 ans et qu'une étude avait déjà été faite à ce moment-là, les services informent que chaque intervention sur l'espace public nécessite une étude préalable à l'intervention de l'entreprise.

- La ville pourra informer d'un délai pour la mise en œuvre des travaux lorsque le diagnostic amiante aura été reçu. En effet, les délais seront plus ou moins longs en fonction du taux de présence éventuel de l'amiante.
- La ville propose aux porte-paroles de participer à la coordination de proximité du secteur 6 qui rassemble l'ensemble des services et a lieu les jeudi de 11h à 12h30, tous les 15 jours. La ville s'engage à porter le sujet des tomettes dans la coordination et à informer les portes parole sur les avancées du projet.
- La Ville est en train d'étudier la possibilité juridique de réaliser ou faire réaliser le chantier avec des tomettes du syndic de la copropriété. Une réponse sera apportée ultérieurement.

Réaction des portes paroles:

- Les portes paroles s'étonnent que le projet de réparation des bandes de tomettes n'en soit qu'au stade d'un diagnostic amiante alors que cette intervention est demandée depuis longtemps et que le problème avait déjà été soulevé il y a 3 ans. Une réponse plus concrète était attendue.

Sujet 4 : fin du conventionnement Ville des LCR (locaux communs résidentiels) mis à disposition d'associations.

- Jusqu'à présent, la ville était un simple intermédiaire dans la mise à disposition des locaux entre les syndics et les associations. Cette situation ne faisait plus sens, donc la Ville a décidé de se retirer de ce fonctionnement, dans un souci de logique et de bonne gestion (la Ville payait les fluides jusqu'à présent, ce qu'elle ne fera donc plus). Sur l'ensemble de la ville donc, la Ville ne restera gestionnaire que lorsqu'il y a un intérêt particulier (prestation de la ville, utilisation par la ville des locaux...).
- Pour le 3 et 5 allée de la pelouse, la ville va arrêter de faire l'intermédiaire. La convention présente est résiliée, la future convention sera directement faite entre syndic de copropriété et associations. Elle prendra acte au 01/10/2023.

Sujet 5 : travaux de proximité

Rappel du problème par les porte-paroles :

Les portes parole mettent en avant plusieurs travaux à réaliser :

- Lierre qui pousse côté parc au 3 allée de la pelouse (côté Est)
- Jardinières de l'allée de la pelouse à entretenir
- Élagage des arbres autour à prévoir (des rats montent dans les branches)?
- Remplacement / renfort d'une grille constamment retirée à l'entrée du parking, causant un trou sur la route (-2)

Actions menées par la Ville depuis la première médiation :

- L'entretien du lierre a été réalisé
- Les jardinières ont été nettoyées et des plantations auront lieu dans quelques mois
- La Ville va étudier avant le 15/09 s'il y a un élagage des arbres à réaliser
- La ville va faire une recherche pour savoir qui a la responsabilité du remplacement de la grille. Si c'est la ville elle s'engage à la remplacer et à trouver un moyen de fixation. Si elle relève des compétences de Grenoble Alpes métropole la ville prendra attache avec les personnes concernées.

Remarque au 15/09/2023 : Le lendemain de la médiation la grille a été remplacée par les services de Grenoble Alpes Métropole. La grille n'est cependant pas encore fixée.

Suites de la médiation

- ➔ Les portes paroles et habitants sont invités à contacter Mr Nallet s'ils souhaitent faire partie de la coordination de proximité du secteur 6 : augustin.nallet@grenoble.fr
- ➔ Une réunion bilan aura lieu dans 6 mois (en février) organisée par le service Participation et Vie Associative